



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE
LOCATION ET ENTRETIEN DES CONTAINERS
D'HYGIENE FEMININE ET DES APPAREILS
D'ESSUYAGE TEXTILE DES MAINS PASSE
AVEC LA SOCIETE INITIAL SAS**

**DÉCISION N° DM-21-133
EN DATE DU 30 MARS 2021**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-494 en date du 2 juin 2020, donnant délégation de fonction à Madame Alida VALVERDE, adjointe au Maire ;

VU la décision n°AU-19-354 du 27 septembre 2019 de signer le marché de location et entretien des containers d'hygiène féminine et des appareils d'essuyage textile des mains (notifié le 13/12/2019) ;

CONSIDÉRANT l'acte en date du 3 novembre 2020 publié au B.O.D.A.C du 7/8 novembre 2020 par lequel la société INITIAL a transféré l'intégralité de l'activité de nettoyage et de distribution de produits d'hygiène à la société INITIAL HYGIENE SERVICES S.A.S sous forme d'un apport partiel d'actif ;

CONSIDÉRANT que la société INITIAL HYGIENE SERVICES S.A.S présente toutes les garanties pour exécuter les prestations dans les mêmes conditions que le titulaire initial.

D É C I D E

DE SIGNER avec la SAS INITIAL HYGIENE SERVICES, sise 145 rue de Billancourt – 92100 BOULOGNE-BRILANCOURT, immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 844 858 837 et représentée par Monsieur Fabrice QUINQUENEL Président, l'avenant n°1 au marché de location et entretien des containers d'hygiène féminine et des appareils d'essuyage textile des mains.

Le présent avenant est sans incidence financière.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de l'administration
générale et de l'open data,

Signé

Alida VALVERDE